

Ateliers d'éveil à destination des assistants maternels



9h00- 11h00

Lundi :
Forest-sur
Marque

1

Mardi :
Anstaing

2

Jedi :
Tressin

3

Vendredi :
Chéreng

4

- 1 Centre Municipal de Loisirs - 2 rue de Moscou
- 2 Salle du RPE - 7 rue Marie Curie
- 3 Salle du RPE - 2 rue du Stade
- 4 Espace Roger Planquart - 9 rue du Château



Permanences téléphoniques et accueils sur rendez-vous



13h00 - 17h00

Lundi :
Forest-sur
Marque

1

Mardi :
Anstaing

2

Jedi :
Tressin

3

Vendredi :
Chéreng

4

- 1 Mairie de Forest - 80 rue Principale
- 2 Mairie d'Anstaing - 7 rue Marie Curie
- 3 Mairie de Tressin - 2 rue du Stade
- 4 Mairie de Chéreng - 66 route nationale



CONTACTS

Elise Van Hecke
Responsable et animatrice du RPE
Educatrice de jeunes enfants
rpe.marque@gmail.com
07.86.42.27.49

Qu'est-ce qu'un RPE ?

Le Relais Petite Enfance est un lieu de ressources au service des parents, futurs parents, candidats à l'agrément, assistants maternels agréés et aux gardes à domicile.

Ce service gratuit vise à développer et valoriser l'accueil du jeune enfant au domicile des assistants maternels, à contribuer et favoriser les échanges entre les professionnels et les familles.

Pour plus d'informations,
rendez vous sur le site monenfant.fr



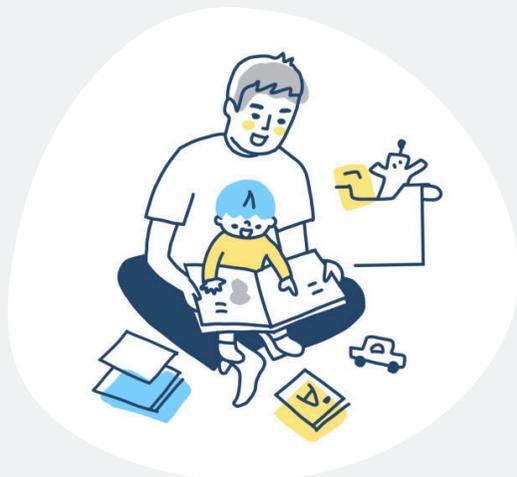
RELAIS PETITE ENFANCE



Vous êtes assistant maternel, candidat à l'agrément, ou bien garde à domicile :

Le RPE :

- * Vous informe sur le cadre d'exercice de votre métier.
- * Vous accompagne dans vos démarches "**monenfant.fr**"
- * Vous propose des temps d'échanges entre assistants maternels sur vos pratiques professionnelles
- * Vous propose des ateliers d'éveil avec les enfants que vous accueillez
- * Vous facilite votre départ en formation

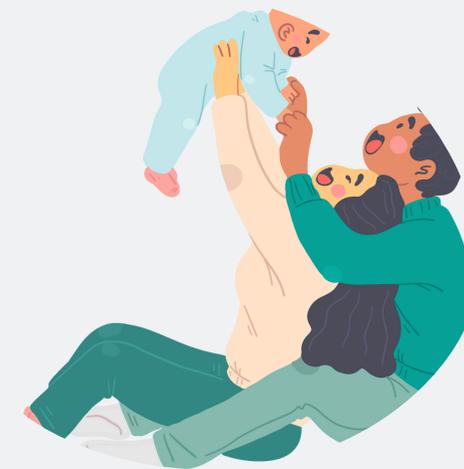


Le RPE est là pour vous !

Les enfants, au cœur de nos actions

Les ateliers d'éveil du relais petite enfance **favorisent l'éveil des jeunes enfants.**

Au relais petite enfance, les jeunes enfants ont l'opportunité d'expérimenter la collectivité, de rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes ; **c'est un premier lieu de socialisation avant l'école.**



Vous êtes parents, futurs parents

Le RPE vous permet :

- d'être informés sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire
- d'être mis en relation avec les assistants maternels ou les gardes d'enfants à domicile.
- d'être accompagnés pour répondre à des besoins spécifiques
- d'être accompagnés dans vos fonctions de particuliers employeurs notamment en délivrant une information juridique de premier niveau.